



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°2/2024

des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 janvier 2024

Date de la convocation : 22 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 janvier, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Jean- Baptiste SALVADORI par Erick CASALTA, Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Dominique VINCENTI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Mur de soutènement sous la poste (ou sous la mairie) – Etude de sol.

Le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du dispositif France Relance, piloté par le CEREMA, pour accompagner les territoires dans l'entretien et la modernisation de leurs infrastructures, une visite de contrôle des ponts (d'ouverture supérieure à 2 m) et des murs de soutènement (de hauteur hors parapet supérieure à 2 m) portant une voie communale et faisant partie du domaine public routier communal (permettant la circulation des véhicules, cycles ou piétons) a été réalisée sur le territoire communal.

Il ressort du rapport établi par cet organisme que le mur de soutènement situé sous la poste (ou la mairie) qui sert de parking, présente un risque d'effondrement.

Il rappelle également que le conseil municipal avait, dans sa séance du 8 décembre 2023, décidé de faire procéder à une étude de sol avant d'engager les travaux.

Pour cela, il avait demandé aux sociétés Rocca e Terra, géotechniques et Corse géosciences de bien vouloir établir un devis pour une mission G AVP et G2 PRO.

Ces sociétés avaient jusqu'au 12 janvier 2024 pour faire parvenir leur offre.

La société Rocca e Terra a fait parvenir un devis de 4300 euros HT (5160 euros TTC), les autres sociétés n'ont pas répondu.

Objet : Vitr de soutènement sous la poste (ou sous la mairie) – Etude de sol.

Pour l'autorité compétente par délégation

 En conséquence, le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, après en avoir délibéré valablement :

-décide de retenir la société Rocca e Terra pour un montant de 4300 euros HT (5160 euros TTC).

-donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ces études et au règlement des acomptes et décompte général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire


D. VINCENTI